



Contre-proposition d'un clerc pour un achat immobilier.

Par **VincentArisse**, le **30/11/2012** à **09:02**

Bonjour,

suite à une visite d'un bien immobilier avec une agence, je fais une proposition acceptée verbalement par les vendeurs.

Ex: Maison avec 2ha de pâture.

Suite à cela, le clerc de notaire qui avait également mis ce bien en vente, propose à l'un des vendeurs de lui acheter une partie de sa pâture le double de sa valeur.

La cliente fait alors à l'agence une nouvelle offre, en baissant le prix sur lequel nous étions d'accord et en me retirant la parcelle qui intéresse le clerc.

Ma question, avait-il le droit d'intervenir dans cette vente? et que dois-je faire?

Par **Lag0**, le **30/11/2012** à **09:52**

Bonjour,

Le problème, c'est que vous dites que votre proposition a été acceptée oralement.

Il va être difficile de prouver cet accord par la suite si vous engagez une procédure.

Une proposition se fait par écrit et se contresigne ensuite par le vendeur...